



Le 3 juin 2025

COMMUNIQUÉ

Le Spelc demande la poursuite des suppléances !

Le Spelc est offusqué par les récentes annonces de plusieurs rectorats, dans l'enseignement privé sous contrat, qui ont mis fin aux suppléances en cas d'absence d'un maître pour une longue durée, sans aucune concertation préalable, ni préavis.

Cette décision unilatérale met une pression :

- sur les maîtres titulaires qui, bien que malades, risquent de continuer à aller travailler, au détriment de leur santé, pour ne pas laisser leurs élèves sans enseignants,
- sur les suppléants qui vont se retrouver sans contrat, donc sans ressources même s'ils effectuaient un remplacement à l'année.

Près de 20 % des enfants sont en difficulté, la France est très mal placée dans les classements internationaux et malgré tout, l'Éducation nationale sacrifie élèves et maîtres suppléants sur l'autel de l'austérité.

Après avoir créé les pactes RCD pour pallier les absences de courte durée, l'Etat cautionne à présent l'organisation par certains rectorats, d'absences longues, sans suppléants.

Le Spelc dénonce cette logique budgétaire et demande l'annulation immédiate de cette décision inique, contre-productive et qui ne respecte pas la continuité du service public.

Le Spelc ne peut tolérer que les élèves se retrouvent sans maîtres !